

Le Focus

Bulletin d'information mensuel de l'AREQ 

Septembre 2014

**UNE RENTRÉE
AUTOMNALE CHARGÉE!**



L'Assemblée nationale reprendra ses travaux le 16 septembre. Les régimes de retraite municipaux retiendront encore l'attention. En effet, les consultations publiques entourant le projet de loi 3 piloté par le ministre Moreau sont terminées, ce qui laisse place à l'étude détaillée du projet de loi en commission parlementaire.

On s'attend par ailleurs à ce que le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, François Blais, qui est également responsable de la Régie des rentes (RRQ), dépose à son tour un projet de loi, cette fois concernant les régimes complémentaires de retraite des universités et ceux du secteur privé.

Au cours de l'automne, il sera sans doute aussi question dans l'actualité politique de deux commissions créées par le gouvernement : d'une part, la Commission permanente de révision des programmes, qui doit permettre d'identifier

des coupes budgétaires de l'ordre de 3 milliards de dollars, et d'autre part la Commission d'évaluation de la fiscalité québécoise, qui doit examiner les régimes d'imposition des entreprises et des particuliers. Sous le prétexte de « l'équité », cet exercice pourrait bien servir à renflouer les coffres de l'État, comme l'abolition du fractionnement du revenu de retraite l'a bien démontré.

L'AREQ suivra de près les travaux parlementaires et l'action gouvernementale, et réagira au besoin pour défendre les droits de ses membres et des personnes âgées.

PLAN D'ACTION DE L'AREQ

L'AREQ poursuit sa propre rentrée avec les travaux entourant l'adoption du plan d'action 2014-2017. Celui-ci s'appuiera sur les orientations et les champs d'intervention adoptés lors du 45^e Congrès, en juin dernier. Il s'articulera autour d'une série de moyens d'action qui relèveront des paliers national, régional ou sectoriel.



Dans ce numéro :

Une rentrée automnale chargée	1
L'AREQ rencontre la ministre responsable des aînés	2
InfoRetraite	2
Formation des comités nationaux	3
Dates de tombée du magazine <i>Quoi de neuf</i>	3
Le recyclage du verre au Québec	4



L'AREQ rencontre la ministre responsable des Aînés

Le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté, a rencontré la ministre de la Famille et des Aînés, Francine Charbonneau, le 26 août dernier. M. Côté était accompagné pour l'occasion du 1^{er} vice-président de l'Association, Michel A. Gagnon, de la directrice générale, Lise Legault, et de la conseillère à l'action sociopolitique et à la condition des femmes, Ginette Plamondon.

Il s'agissait d'une première rencontre officielle avec la ministre responsable des Aînés depuis la formation du nouveau gouvernement libéral. Les représentants de l'AREQ ont ainsi pu présenter les principales revendications de l'Association en matière de santé et de protection du pouvoir d'achat. Il a également été question des engagements pris par le Parti libéral lors de la dernière campagne électorale à l'égard des personnes âgées.

Par ailleurs, il a été question du suivi de certaines actions gouvernementales, notamment la politique *Viellir et vivre ensemble* (2012-2017) et le plan d'action pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015, qui depuis quelques mois s'oriente davantage autour de l'intimidation.

Forum sur l'intimidation

À cet égard, l'AREQ a exprimé le souhait d'être invitée au Forum sur la lutte contre l'intimidation, qui aura lieu le 2 octobre prochain. Ce forum annoncé en grandes pompes par le premier ministre Couillard a pour objectif de « mobiliser les acteurs concernés et de dégager les orientations et les pistes d'action d'un plan concerté de lutte contre l'intimidation. Il abordera l'intimidation à tous les âges, dans le monde réel et le monde virtuel. » L'AREQ pourra y porter la voix de ses 56 000 membres et celle de dizaine de milliers d'autres personnes âgées.



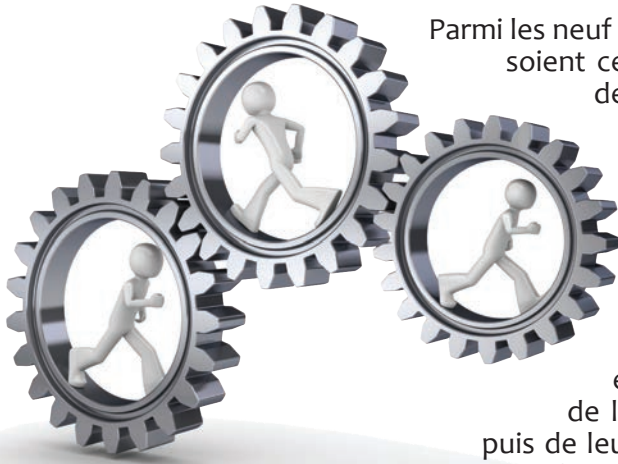
InfoRetraite – Édition spéciale

Veillez noter qu'une édition spéciale du document *InfoRetraite* est actuellement en préparation. Ce bulletin express de l'automne 2014 sera destiné aux personnes présidentes de région et de secteur, de même qu'aux responsables du dossier de la retraite. Il traitera notamment du projet de loi 3, dont il est question dans les médias depuis quelques mois. Rappelons que ce projet de loi touche les régimes de retraite municipaux. Les membres de l'AREQ ne sont donc pas visés. Toutefois, certaines précisions et distinctions s'imposent par rapport au RREGOP et aux autres régimes de retraite des secteurs public et parapublic (RRE, RRCE, RRPE).

Mentionnons par ailleurs que le magazine *Quoi de neuf* de l'automne, qui sera transmis aux membres en octobre, contiendra un résumé de cet *InfoRetraite* ainsi qu'un dossier de six pages sur l'avenir des régimes de retraite au Québec.

Formation des comités nationaux

Le début d'un nouveau triennat à l'AREQ entraîne la formation de nouveaux comités nationaux. L'Association en comptera neuf durant le triennat 2014-2017.



Parmi les neuf comités nationaux, sept relèveront du conseil d'administration, soient ceux de l'action sociopolitique, des assurances, de la condition des femmes, de la condition des hommes, de l'environnement et du développement durable, de la retraite ainsi que la nouvelle Équipe du magazine *Quoi de neuf* et des communications (née de la fusion de l'équipe du magazine *Quoi de neuf* et de celle du comité national des communications). Deux comités relèveront du conseil national : les finances ainsi que les statuts et règlements.

Les membres intéressés à siéger aux différents comités étaient invités à soumettre leur candidature durant l'été auprès de leur conseil sectoriel (par la personne présidente de secteur), puis de leur conseil régional (par la personne présidente de région). Les membres des comités seront nommés par le conseil d'administration de l'AREQ avant le conseil national de l'automne.

Mentionnons par ailleurs que les membres des comités participeront à une journée de formation le 6 novembre, à Québec.

Dates de tombée du magazine *Quoi de neuf* 2014-2015

En 2014-2015, le magazine *Quoi de neuf* comptera quatre numéros, soit un par saison. Les membres qui souhaitent soumettre des textes pour publication sont invités à prendre connaissance des dates de tombée de chacun de ces numéros :

- ⊙ **Automne** : le numéro est déjà en production, il sera publié à la mi-octobre
- ⊙ **Hiver** : 14 octobre 2014
- ⊙ **Printemps** : 19 janvier 2015
- ⊙ **Été** : 7 avril 2015

À surveiller en septembre

10-11 septembre
Conseil d'administration

24-25-26 septembre
Conseil exécutif



Fondé en 1977, le magazine de l'Association en est à sa 37^e année de parution. Il est tiré à 57 000 exemplaires, quatre fois par année. Il s'appuie sur les ressources de l'AREQ et sur les membres de l'équipe du magazine *Quoi de neuf* et des communications.

Le recyclage du verre au Québec : toujours utile de placer ses bouteilles vides dans le bac bleu?

Les médias ont fait grand cas des difficultés connues au Québec en ce qui a trait au recyclage du verre depuis la fermeture en 2013 de l'usine Klareco, qui traitait 70 % du verre récupéré dans la province.

Vous avez probablement pu lire les grands titres suivants : « Le verre jeté à la poubelle plutôt que recyclé » (Journal de Montréal), « Crise dans l'industrie du recyclage du verre au Québec » (Radio-Canada), « Les centres de tri croulent sous le verre » (Le Devoir)... Ces grands titres peuvent remettre en question l'utilité réelle de nos efforts quotidiens de recyclage en ce qui concerne le verre puisqu'on nous apprend qu'une grande partie de nos bouteilles et autres contenants sont plutôt dirigés vers les sites d'enfouissement.

Bonne nouvelle : il semblerait que cette situation ne soit pas permanente. La Presse nous apprenait récemment qu'une entreprise située en Montérégie, 2M Ressources, serait bientôt en mesure de traiter le verre récupéré de l'ensemble des municipalités du Québec, pour en faire principalement de la laine minérale destinée à l'exportation.

Bien évidemment, la consigne reste encore et toujours la façon la plus écologique de disposer de nos bouteilles de verre, mais malheureusement une très forte proportion des bouteilles au Québec, dont les bouteilles de vin, ne sont pas consignées par la SAQ qui maintient que les coûts pour ce faire seraient trop élevés. En attendant que cette situation puisse changer, déposer nos bouteilles de verre non consignées dans le bac bleu reste encore, malgré les difficultés connues par nos centres de tri dans les derniers mois, la solution la plus écologique!

Sources :

<http://blogues.radio-canada.ca/rive-sud/2013/04/29/fermeture-usine-recyclage-verre-klareco/>

<http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/environnement/201408/13/01-4791579-nouvel-espoir-pour-le-verre-recycle.php>

<http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/environnement/201212/14/01-4604106-bouteilles-de-vin-le-bac-ou-la-consigne.php>



Pour nous joindre

Rédaction et coordination
[Dominic Provost](#)

Conception et réalisation
[Martine Faguy](#)

Participation
Tommy Bureau-Boulé
Johanne Freire

Relecture
Nathalie Dion
Martine Faguy

